



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/21

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1217-21-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme. Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Convention de partenariat avec le Club d'Echecs du Pays Rochois

La Commune souhaite faire vivre et animer l'ACC'Roche en proposant une utilisation des lieux et une programmation en partenariat avec des associations locales.

Le Club d'échecs du Pays Rochois est une association affiliée à la Fédération Française d'Echecs et agréée par le Ministère des Sports. Malgré son statut d'association sportive, le Club d'échecs a toute sa place dans le Pôle Culturel au même titre que des associations culturelles. En effet, son activité ludique et stratégique peut aussi s'apparenter au jeu.

Une convention visant à gérer les relations entre la Commune et le Club d'échecs du Pays rochois et d'explicitier leurs engagements réciproques a été établie. Elle fixe également les modalités de la mise à disposition du Pôle Culturel L'ACC'Roche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'intérêt porté par la Commune au développement des activités associatives,

Considérant la volonté de la Commune d'animer le Pôle Culturel l'ACC'Roche avec des associations locales,

Considérant la nécessité pour le Club d'échecs du Pays Rochois de disposer d'un espace pour mener ses activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET par procuration, Nicole RANNARD par procuration) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Club d'échecs du Pays Rochois » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in black ink, belonging to Laurence Potier Gabrion.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

